



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MIMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

N° 2020/58

Objet : Economie : Convention de partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Tarn et les EPCI du Tarn créant le « Fonds l'Occal »

Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Monsieur le Président rappelle que comme à l'échelle nationale, notre territoire n'est pas épargné par la crise économique. Il présente le projet de partenariat et solidarité régionale pour la mise en œuvre du « Fonds l'Occal ».

Ce fonds est destiné aux entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat. Il est décliné en deux volets. Le premier permettant le redémarrage des entreprises par des aides à la trésorerie sous forme d'avances remboursables. Le second permettant d'accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires sous forme de subventions.

Tous les quinze jours, les dossiers des entreprises seront présentés au comité d'agrément auquel peut participer la Communauté de Communes.

Afin d'abonder ce fonds pour l'année 2020, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'y affecter les 20 000 € normalement destinés aux aides à l'immobilier d'entreprises. Toutes les entreprises destinataires de cette aide seront informées de la participation de la Communauté de Communes à ce fonds.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de participer avec la Région Occitanie, le Département du Tarn et les EPCI du Tarn au « Fonds l'Occal » conformément à la convention jointe et d'y affecter les 20 000 € normalement destinés aux aides à l'immobilier d'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec la Région Occitanie, le Département du Tarn, et les EPCI du Tarn pour le « Fonds l'Occal »,
- approuve l'affectation de 20 000 € à ce fonds normalement destiné aux aides à l'immobilier d'entreprise,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.



Le Président,
Thierry BARDOU

A circular stamp from the Sous-Préfecture de Carmaux, featuring a central emblem and text around the perimeter. A handwritten signature is written across the stamp.